

## 4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

# APPEL À PROJETS “HANDFIT”



fiche **5**



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



1 Disposer d'un éducateur certifié ou formé (ou en cours de formation) à la pratique du HandFit.



2 Proposer au moins un évènement lors du “**Mois du HandFit**” (du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025) générant des licences événementielles et/ou des licences HandFit. Lors de cet évènement, le club devra concevoir et mettre en place une séance de découverte HandFit. L'évènement pourra être conduit seul ou en relation avec des structures du réseau sport santé (maisons sport santé, collectivités territoriales...).



3 Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement de la pratique au sein du club
- La séance de découverte qui a été mise en place
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)

**En matière d'éducateur certifié ou formé ou en cours de formation, voici les éléments pris en compte pour la validation du critère d'éligibilité sur les diplômes :**

- Le module “**Animateur HandFit**” du TFP 4 (module déployé à partir de la saison 2024-2025)
- Le module “**Animer la pratique HandFit, sport santé**” du TFP 4 (module déployé jusqu'à mai 2024)
- Le certificat “**Coach HandFit**”
- La licence STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS)
- Le diplôme de kinésithérapeute

◆◆ Cet éducateur peut être rattaché à l'une des structures collaborant au projet.



**Cet appel à projets nécessite de se connecter à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS**